



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

à

Mesdames, Messieurs les Maires du
département de la Charente-Maritime

La Rochelle, **07 JUL. 2022**

Objet : Mobiliser de nouvelles capacités d'accueil pour les déplacés ukrainiens

PJ : Flyers à l'attention des particuliers souhaitant louer un logement à une famille ukrainienne.

Mesdames, Messieurs les Maires,

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine et l'accueil des déplacés ukrainiens en France, notre département a, grâce à votre concours, à la solidarité de nos concitoyens et aux mesures prises par l'État, accueilli plus de 900 déplacés ukrainiens.

Les 55 logements communaux proposés par les maires de la Charente-Maritime ont permis de loger 142 déplacés ukrainiens. Je tiens à vous remercier chaleureusement de votre mobilisation.

Pour autant, à ce jour, nos capacités de relogement pour ces déplacés restent insuffisantes et ne permettent pas de loger l'ensemble des personnes ukrainiennes présentes sur notre département (en centre d'hébergement, en cohabitation chez l'habitant), ou qui pourraient arriver dans les prochaines semaines.

Sachant encore une fois pouvoir compter sur l'élan de solidarité dont vous avez fait preuve jusqu'ici, je vous remercie pour les actions que vous entreprendrez en vue d'augmenter les capacités de logements pour les déplacés ukrainiens, notamment par la mise à disposition des logements communaux.

Surtout, je vous invite à informer vos administrés que les déplacés ukrainiens peuvent s'acquitter d'un loyer et bénéficier d'un accompagnement social grâce aux aides de l'État. Cette mesure s'inscrit dans une logique d'emploi et d'intégration. Les documents en annexe de ce courrier explicitent les modalités et les démarches. Vous pouvez les diffuser largement.

Je vous rappelle que l'État a mandaté deux associations référentes pour la sécurisation des propositions de logements et l'accompagnement vers le logement : il s'agit de la « Fondation des Diaconesses de Reuilly » et de « Tremplin 17 ».

Les services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) sont à votre disposition pour répondre à toute question à l'adresse : pref-accueilexceptionnel@charente-maritime.pref.gouv.fr.

En vous renouvelant ma vive reconnaissance pour votre engagement, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet



Nicolas BASSELIER